

libération officielle d'un logement occupé après divorce

Par jo1256, le 26/02/2012 à 10:50

Bonjour

je suis divorcée depuis 2 ans mais la liquidation des biens n'a pas encore été faite par le notaire qui a été nommé. J'ai occupé le logement que nous avons bien après la date de jugement. Je viens de cesser de l'occuper.

Comment faire prendre en compte officiellement la date de fin d'occupation des lieux puisque je suis jusque là redevable d'un loyer. Dois en informer le notaire en charge de la liquidation ou/et mon ex mari. Par lettre recommandée? merci